

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2016 À 20H30.**

L'an deux mille seize, le quatre avril, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents : GIROUX Jean-Michel, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Annie, BADIER Aimée, FOURNIER Christophe, JULLIERON Alain, BARDE Cédric, BOUILLOUX Nathalie, CASAMASSA Laurianne, CHARIERE Céline, CHEVREL Roseline, GAILLARD Mireille, JOSSERAND Christelle, KNUBEL Claire, MERMET Jacques, POUPLIER Jean-Noël, ROUQUET Pierre, TRAVARD Joël.

Excusé : CHOURLIN Olivier (pouvoir à JC MUIA).

Convocation du 29 mars 2016.

Secrétaire de séance : Mireille GAILLARD.

Ouverture de séance.

Le Conseil Municipal a :

- FIXÉ les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'Habitation : 12,40 % (ancien taux 12,15 %)

Taxe Foncière : 16,19 % (ancien taux 15,87 %)

Taxe Foncière Non Bâti : 33,49 % (ancien taux 32,82 %)

Monsieur Pierre ROUQUET, demande pourquoi la Commission Finances propose une augmentation du taux des impôts locaux alors que l'exercice antérieur fait apparaître un excédent de 796 939 € dont une partie est transférée en investissement.

Monsieur le Maire explique que les finances communales sont lourdement impactées par la diminution des dotations de fonctionnement et qu'il convient d'avoir une vue prospective en matière financière pour les 4 années qui viennent. Un des leviers, pour pouvoir éviter un effet de ciseaux qui aboutirait à l'horizon 2020 à un déficit de fonctionnement, est l'augmentation de la fiscalité locale. Cette attitude prudente est confortée par l'analyse prospective réalisée par la société LocalNova, conseiller financier de la commune.

- ADOPTÉ les Budgets Primitifs 2016 :

Budget Communal (17 pour- 2 abstentions : J-N Pouplier, J. Mermet)

Fonctionnement :

Dépenses	2 330 100,67 €
Recettes	2 330 100,67 €

Investissement :

Dépenses	1 589 626,43 €
Recettes	1 589 626,43 €

Budget Assainissement (18 pour - 1 abstention : J-N Pouplier)

Fonctionnement :

Dépenses	220 010,93 €
Recettes	220 010,93 €

Investissement :

Dépenses	305 210,22 €
Recettes	305 210,22 €

Budget Eau (19 pour)

Fonctionnement :

Dépenses	43 785,12 €
Recettes	43 785,12 €

Investissement :

Dépenses	272 518,10 €
Recettes	272 518,10 €

Monsieur Jean-Noël POUPLIER fait remarquer que la dénomination comptable « Dépenses Imprévues » n'est pas satisfaisante et qu'il préférerait « Réserve » et qu'il n'est pas d'accord sur certaines imputations.

- PRIS NOTE de la demande de résiliation du bail de Monsieur et Madame GONIN à compter du 31 mai 2016 pour le T3 du Gymnase
- RETENU la candidature de Madame Sidonie PEQUEGNOT pour louer ce T3 à compter du 15 juin 2016.

- ACCEPTÉ la résiliation du bail établi au profit de Monsieur Xavier VAHRAMIAN pour l'occupation du garage avenue du Parc à compter du 30 avril 2016.
- DÉCIDÉ le montant d'une caution de 400 € pour le prêt du vidéoprojecteur, récemment acquis par la commune.
- ACCEPTÉ la demande de Dynacité pour un échange de terrain au lieu-dit « Au Clos », allée de la Paunière : Dynacité cédant à la commune une partie de la parcelle AD n°214 d'une surface d'environ 105 m² (trottoir) et la commune cédant à Dynacité la parcelle issue du Domaine Public en limite avec la Rd 1084 et la parcelle AD n°45 d'une surface d'environ 250 m².
- RETENU diverses sociétés pour la maintenance des équipements de sécurité incendie :
 Techni-Feu - Alarme Incendie et Blocs Secours - 1 032,75 € HT/an
 Bugey Dombes Bresse Sécurité - Extincteurs - 468,00 € HT/an
 ECODIS - Trappes désenfumage - 340,00 € HT/an
- DÉCIDÉ suite à la recrudescence de vols, la mise en place d'un système d'alarme avec télésurveillance aux garages municipaux et à l'église. L'église était déjà équipée mais l'installation ne donne plus satisfaction. La société EPS a été retenue pour un montant de 75 € HT de frais d'installation et mise en service, 42,50 € HT/mois d'abonnement pour les garages communaux et 47,00 € HT/mois d'abonnement pour l'église.
- AUTORISÉ le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat pour l'installation de vidéo-surveillance sur les bâtiments publics de la commune. Cette opération se fera en deux tranches pour un montant total de 35 839 € TTC. Cette décision a été prise suite à l'augmentation des incivilités et des dégradations.
- RENOUVELÉ le contrat avec la société Archives Multimédia pour la licence, l'assistance et la maintenance du logiciel Etat Civil (numérisation des actes d'Etat Civil) pour une période de 3 ans au tarif annuel de 170 € HT.
- DÉCIDÉ de lancer une opération de stérilisation des chats errants dans certains quartiers pour faire cesser la prolifération de ces animaux. Un budget de 2300 € est à prévoir pour procéder à cette opération.

- ENTENDU :

* Monsieur Joël TRAVARD réitérer sa demande de l'établissement d'un procès-verbal « mot à mot » à la suite des conseils municipaux. Il précise que le compte-rendu et le procès-verbal sont bien distincts sur le plan juridique et rappelle que le procès-verbal contient des éléments nécessaires à bien informer le public alors que le compte-rendu de réunion, plus succinct, retrace les décisions prises par le Conseil Municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour (seul document réalisé à ce jour). Monsieur le Maire répond qu'il va s'informer sur ce point.

* Monsieur Jacques MERMET regretter de ne pas être suffisamment informé sur les travaux de voirie en cours et à venir et de l'inefficacité de la Commission Voirie.

* Monsieur Cédric BARDE, qui a représenté la commune à Divonne-les-Bains pour recevoir le 1^{er} Prix de l'Aménagement Paysager Départemental décerné pour l'aménagement du Groupe Scolaire des Terres d'Ain.

* Monsieur Jean-Christophe MUIA qui a participé à l'audition des candidats pour la gérance du camping intercommunal avec une ouverture possible au 15 avril 2016.

Clôture à 22h30.

Le Maire,

JM. GIROUX

Information :

Dimanche 24 avril 2016 : à 10h messe à la chapelle de Leymiat et à 11h cérémonie des déportés.

Cérémonie du 8 mai 2016 : Rassemblement au monument aux morts à 11h, dépôt de gerbe, discours de Monsieur le Maire et vin d'honneur au Foyer Rural.